



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Surendettement

Question écrite n° 10421

Texte de la question

M Jean-Marie Bockel appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur l'endettement des ménages. Les conditions de crédit offertes lors de la vente d'un nombre croissant de produits de consommation sont devenues un argument commercial souvent prépondérant. Elles conduisent à un endettement des ménages qui a, pour certains d'entre eux, de graves conséquences. Le manque d'informations est souvent à l'origine de bien des imprudences. Il lui demande par conséquent, de prendre des mesures afin de contrôler cette dangereuse évolution.

Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation très importante des crédits distribués aux ménages depuis plusieurs années, ainsi que les difficultés rencontrées par les accédants à la propriété immobilière, ont conduit le Gouvernement à engager une action spécifique en matière de surendettement des particuliers. Il est apparu nécessaire que soit ouverte rapidement une réflexion sur les conséquences socio-économiques du surendettement des ménages et que soient recherchées les mesures propres à éviter des engagements excessifs et leurs conséquences douloureuses tant pour les familles que pour la collectivité. Le Gouvernement a chargé conjointement le comité consultatif du Conseil national du crédit et le Conseil national de la consommation d'étudier ce sujet et de lui faire des propositions de solutions à mettre en œuvre dans les prochains mois. Un groupe de travail spécialisé a été constitué au sein du Conseil national de la consommation. Il a engagé ses travaux le 25 octobre dernier et se réunit deux fois par mois. Ce groupe a reçu mandat d'étudier, d'une part, les conditions de l'information préalable du consommateur sur les offres de crédit et, d'autre part, les mesures prudentielles, juridiques et judiciaires permettant de prévenir le phénomène de surendettement et d'apporter les solutions les mieux adaptées aux difficultés de remboursement des particuliers. Ces travaux sont menés en liaison étroite avec le Conseil national du crédit dont le comité des usagers vient d'engager une étude et plusieurs enquêtes pour apprécier l'ampleur et la nature du phénomène du surendettement. En effet, si quelques-unes des causes principales des difficultés des ménages sont connues (ruptures familiales, maladie, chômage, mauvaise appréciation du financement d'une opération, cumul inconsidéré de prêts, etc), il reste que leur fréquence et les conditions de leur survenance sont encore difficiles à cerner. En outre, le comité consultatif poursuit les études sur la faisabilité d'un système de prévention des risques d'impayés en liaison avec la Commission nationale informatique et liberté et à la lumière des expériences menées par nos partenaires européens. Il est prématuré de dégager, dès maintenant, les options qui seront privilégiées. La concertation engagée par le secrétariat d'Etat entre professionnels, représentants des consommateurs et administrations devrait permettre d'adopter les propositions nécessaires au traitement social du surendettement et à la lutte contre l'exclusion qu'il entraîne.

Données clés

Auteur : [M. Bockel Jean-Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10421

Rubrique : Pauvrete

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1084